

Mélanges en l'honneur du professeur André Lucas

Offre de
souscription
valable
jusqu'au
30 juin 2014



Qu'il s'agisse de droit de la propriété littéraire et artistique ou de droit de la propriété industrielle, les écrits réunis dans cet ouvrage rendent hommage au spécialiste incontournable du droit de la propriété intellectuelle qu'est devenu André Lucas. Ils témoignent également de sa réputation internationale. André Lucas a fortement contribué au rayonnement de la faculté de droit et des sciences politiques de Nantes en fondant et dirigeant l'Institut de recherche en droit privé (EA 1166) et en créant le DEA – aujourd'hui Master 2 – de droit de la propriété intellectuelle.

LexisNexis publiera très prochainement les Mélanges réalisés en l'honneur d'une figure éminente du droit privé, **André Lucas, professeur émérite de l'Université de Nantes**.

Rédigés en hommage à un juriste dont les travaux scientifiques ou l'action publique ont marqué son époque, les Mélanges sont l'occasion de proposer des articles inédits portant sur les fondements ou l'exercice d'une discipline.

La publication de Mélanges s'inscrit dans une tradition ancienne de relations étroites entre l'Université et l'Édition. Très prisé de la Doctrine, qui y voit la certitude de prendre connaissance de travaux originaux, ce type d'ouvrage est parfois méconnu du monde professionnel, alors même que de nombreuses contributions traitent au premier chef de ses préoccupations quotidiennes.

Nous serions dès lors très heureux que vous puissiez vous associer à cet hommage en souscrivant à cette publication.

Les *Mélanges en l'honneur du professeur André Lucas* vous sont proposés en souscription au prix de 78 €^{TTC} au lieu de 98 €^{TTC}.

Afin de figurer dans la liste des souscripteurs de l'ouvrage, il vous est demandé de renvoyer votre bulletin de souscription, avec le règlement correspondant, **avant le 31 mai 2014**.

Au-delà de cette date, vous ne pourrez plus paraître dans la liste des souscripteurs mais continuerez à bénéficier du **tarif préférentiel jusqu'au 30 juin 2014**.

Mélanges en l'honneur du professeur André Lucas

Ont contribué à cet ouvrage :

Préface de **Francis GURRY**,

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

Tristan AZZI, *L'exercice du droit d'exposition des œuvres d'art*

Valérie Laure BENABOU,
L'originalité, un Janus juridique.

Regards sur la naissance d'une notion autonome de droit de l'Union

Rodrigo BERCOVITZ RODRIGUEZ-CANO, *La communication au public dans la doctrine de la Cour de justice de l'Union européenne*

Jean-Sylvestre BERGE, *La distinction « droit-source » – « droit-objet » en droit national, international et européen de la propriété intellectuelle*

Carine BERNAULT, *Accès à la connaissance et droit d'auteur*

Georges BONET, *La très prochaine réforme du droit des marques dans l'Union européenne. Communautarisation du droit national de marque*

Jean-Michel BRUGUIERE, *L'image des biens des personnes morales*

Pilar CAMARA AGUILA, *L'application du test des trois étapes par le Tribunal Supremo espagnol : l'affaire Google*

Christophe CARON, *Exégèse de l'article L. 336-2 du Code de la propriété intellectuelle consacrant les injonctions en droit d'auteur*

Stéphanie CARRE
et **Gilles VERCKEN**, *Google et la fortune du droit d'auteur*

Sylvain CHATRY, *Les droits-modèles de la propriété intellectuelle*

Jean-Pierre CLAVIER, *Quelques observations au sujet des marques dites de territoire*

Mélanie CLEMENT-FONTAINE,
Les communs numériques

François COLLART DUTILLEUL,
De « l'exception culturelle » à une « exception alimentaire »

Marie CORNU, *Du monument à l'œuvre d'art : le concept de propriété artistique. À partir d'une lecture de Saileilles*

Giulia CORTESI, *La propriété intellectuelle, de l'immatériel à l'invisible*

Xavier DAVERAT, *Convergence des médias et droit d'auteur*

Yvon DESDEVISES, *André Lucas, codificateur*

François DESSEMONTET, *Le droit appliqué par les tribunaux arbitraux en matière de propriété intellectuelle*

Adolf DIETZ, *La proposition de directive sur les sociétés de gestion collective du 11 juillet 2012 et la diversité culturelle – Une occasion ratée*

Emmanuel DREYER, *La loi pénale applicable à la contrefaçon littéraire ou artistique*

Séverine DUSOLLIER, *L'exploitation des œuvres : une notion centrale en droit d'auteur*

Mihály FICSOR, *Fair use versus triple test. La promotion agressive d'un droit d'auteur a minima*

Joseph FOMETEU, *L'opposabilité des droits d'auteur*

Jean-Christophe GALLOUX,
La privatisation de la propriété intellectuelle : un exemple du retrait de l'État au XXI^e siècle

Philippe GAUDRAT, *Pour une propriété intellectuelle épurée*

Pierre-Yves GAUTIER, *De l'adage Ubi lex non distinguit... et de quelques autres, en droit d'auteur*

Paul Edward GELLER, *La jam-session céleste : la collaboration créatrice en ligne à la merci des conflits de lois en matière de droit d'auteur*

Ysolde GENDREAU, *Utilisation équitable : le Canada persiste et signe*

Daniel GERVAIS, *Originalité(s)*

Jane C. GINSBURG, *La localisation de l'acte de « mise à disposition »*

Frank GOTZEN, *L'impact du traité de Beijing sur les droits des artistes-interprètes dans le domaine de l'audiovisuel*

Dionysia KALLINIKOU, *L'équilibre en droit d'auteur hellénique*

Pascal KAMINA, *Brèves réflexions sur la catégorie juridique des propriétés intellectuelles*



Ioannis KIKKIS, *L'avancée du droit de prêt public en Europe suite à une harmonisation qui laisse à désirer*

Jacques LARRIEU, *Le robot et le droit d'auteur*

Antoine LATREILLE, *La protection des créations industrielles abstraites : quarante ans après*

Stéphanie LE CAM, *La représentativité des sociétés de gestion collective*

Raymond LE GUIDE, *Propos iconoclastes pour la conciliation de l'article L. 121-9 du Code de la propriété intellectuelle avec les régimes matrimoniaux*

Marshall LEAFFER, *Les œuvres orphelines ont droit à un domicile*

Audrey LEBOIS, *Droit d'auteur et corps humain : le corps comme support d'une œuvre de l'esprit*

François-Xavier LUCAS, *La revendication des biens immatériels à l'occasion d'une procédure collective. Contribution à l'étude de la distraction de saisie collective*

Henri-Jacques LUCAS (†), *La Cour de justice européenne respecte-t-elle les conventions internationales sur le droit d'auteur et les droits voisins ?*

Agnès LUCAS-SCHLOETTER, *La revente d'occasion de fichiers numériques contenant des œuvres protégées par le droit d'auteur*

Laure MARINO, *Le plagiat, un mot en vogue*

Jérôme PASSA, *La forclusion par tolérance du droit des marques étendue à l'action en contrefaçon de droits d'auteur*

Frédéric POLLAUD-DULIAN, *En marge du chef-d'œuvre*

Antoon QUAEDVLIEG, *Le droit d'adaptation, le droit de reproduction et la liberté de créer après la cession du droit d'auteur*

Jacques RAYNARD, *Le fabuleux destin du brevet de la pravastatine ou la propriété ressuscitée*

Agnès ROBIN, *La copropriété intellectuelle à l'épreuve des logiciels*

Fabrice SIIRIAINEN, *Le droit d'auteur à l'épreuve de sa dimension économique : libres propos sur le droit d'auteur économique*

Pierre SIRINELLI, *De quelques observations sur le temps en droit d'auteur à propos de la réforme du contrat d'édition*

Alain STROWEL, *Droit d'auteur et copyright. Convergences des droits, régulation différente des contrats*

Eleni-Tatiani SYNODINOU, *Régulation et autorégulation du droit d'auteur sur Internet*

Patrick TAFFOREAU, *Retour sur une qualification séduisante mais inconséquente : la sonorité de l'orgue envisagée comme une œuvre de l'esprit*

Paul L. C. TORREMANS, *La propriété intellectuelle met l'article 6 (1) du règlement Bruxelles I à l'épreuve*

Michel VIVANT, *Le philosophe, le boulonnier et le juriste*

Silke VON LEWINSKI, *Réflexions sur la jurisprudence récente de la Cour de justice de l'Union européenne en droit d'auteur, en particulier sur le droit de communication au public*

Michel M. WALTER, *Du développement du droit d'auteur européen durant la dernière décennie et du rôle de la Cour de justice de l'Union européenne*

Jacques DE WERRA, *La création d'un droit européen des contrats de licence : quelques réflexions sur l'arrêt Pie Optiek de la Cour de justice de l'Union européenne*

Célia ZOLYNSKI, *L'élaboration de la jurisprudence de la Cour de justice en droit de la propriété littéraire et artistique*

Offre de souscription

Valable jusqu'au 30 juin 2014

14BROMD031

OUI, je souscris aux **Mélanges en l'honneur du professeur André Lucas** et je profite du prix de souscription de 78 €^{TTC} au lieu de ~~98 €^{TTC}~~, valable jusqu'au 30 juin 2014.

ARTICLE	QTÉ	P.U.	TOTAL
Mélanges en l'honneur du professeur André Lucas (434101)		78 € ^{TTC} * au lieu de 98 €^{TTC}	
Frais de port par commande		OFFERTS	5 €
TOTAL			

(TVA 5,5 %) Tarifs susceptibles d'être modifiés selon la TVA applicable au moment de la facturation.

*À partir du 1^{er} juillet 2014, prix fixe à 98 €^{TTC}

→ Indications à porter dans la liste des souscripteurs

Je souhaite que mon nom figure parmi la liste des souscripteurs dans l'ouvrage, pour cela je souscris avant le 31 mai 2014 (le cachet de la poste faisant foi).

Et je m'inscris sur la liste des souscripteurs sous les mentions suivantes (*écrivez très lisiblement et en lettres capitales et joignez si possible votre carte de visite*)

NOM

PRÉNOM

QUALITÉS

(*Telles que vous souhaitez qu'elles apparaissent sur la liste des souscripteurs à la fin de l'ouvrage*)

Je ne souhaite pas que mon nom figure parmi la liste des souscripteurs dans l'ouvrage, mais je bénéficie néanmoins du tarif de souscription.

Attention : à défaut de case cochée, votre nom n'apparaîtra pas dans l'ouvrage.

Règlement

Je vous adresse mon règlement à l'ordre de LexisNexis (je recevrai une facture acquittée)

Je réglerai à réception de la facture

À retourner à :

- LexisNexis - Patricia Leoustey
- 141, rue de Javel - 75747 Paris cedex 15
- Tél. : 0 821 200 700 (0,112€ puis 0,09€/min à partir d'un poste fixe)

Adresse de livraison et de facturation

VOTRE N° CLIENT LEXISNEXIS

(Si vous le connaissez)

NOM

PRÉNOM

SOCIÉTÉ / ÉTABLISSEMENT

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

E-MAIL

TÉL.

FAX

DATE/CACHET ET SIGNATURE

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Ces informations sont à destination de notre fichier prospects/clients et à des fins de prospectus commerciales.